Publiée en ligne le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-173 du 30 novembre 2023

Objet : Eglise de GLANDON
: Réparation de l'installation campanaire

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le devis ci-joint ;

Considérant la nécessité de remplacer le tableau de commande de l'horloge de l'église de GLANDON ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché de travaux par procédure adaptée avec la société **BODET CAMPANAIRE** 31150 BRUGUIERES pour remplacer le tableau de commande de l'horloge de l'église de GLANDON.

Article 2 : Le montant du marché, suivant le devis ci-annexé à la présente décision, s'élève à **3 913,40 € HT.**

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231130-DP2023110371-AR
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

...../.....

Agence Campanaire SUD OUEST
4 rue du Parc Industriel Euronord
31150 BRUGUIERES
Bodet.Sud-Ouest@bodet-campanaire.com
Tél : 05 62 79 60 33

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX
RUE DU 08 MAI 1945
B.P. 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
FRANCE

Horloge tableau de commande

DEVIS N° 434449 - V2 du 30/11/2023
Site : **EGLISE DE GLANDON**
N° Site A/M : 440585 / 207594
N° Client ATLAS : 29611

Destinataire	M. Christophe Tech 2023 NARDOT
Date de validité	22/12/2023
Emis par	M. Jean-Michel VINCENT (06 86 49 73 53)

Expert en Art campanaire depuis 1868, Bodet Campanaire s'engage dans la conservation de votre patrimoine.

Aujourd'hui plus de **110 collaborateurs** sillonnent la France pour **sauvegarder et entretenir vos édifices.**

Nos produits sont **100% Made in France**, conçus et fabriqués dans **nos ateliers de Trémentines.**
Afin de vous garantir des installations de **qualité** et **totalement sécurisantes.**

Ensemble, conservons l'histoire...

Depuis 1868

Monsieur Nardot ,
Pour faire suite à notre échange téléphonique courant semaine 46 , vous trouverez ci-joint notre offre pour lever certains points de réserves mentionnés sur les différents rapports d'intervention .
Cette offre de décompose en 3 points :
- Horloge radio pilotée
- Remplacement lignes alimentation et télécommande actuellement en VGV
Nous restons Jean Michel Vincent et moi même , à votre entière disposition.
Bien cordialement
P. Minier
NB: 4 points ne sont pas traités dans l'offre ci dessous /
- Nettoyage fientes derrière porte accès .
- Restauration noyau central Cl1 & Cl2.
- Echelle accès bois / Alu.
-Absence de parafoudre / TGBT

PRESTATIONS/MATERIELS						
Code	Description	Qté	Tarif HT	Remise	PU HT	Total HT
	REMPLACEMENT HORLOGE TABLEAU DE COMMANDE					
913200	CENTRALE OPUS 2 CLOCHES FR/EX Centrale de commande OPUS 2 pour commande de 2 cloches en volée et tintement, et sécurité des sonneries. - Programmation des sonneries cultuelles offices, angélus, (semaine, dimanche, fêtes), glas avec calendrier liturgique intégré. - Commande manuelle des sonneries. - Sonneries heures, 1/4 d'heure, avant quarts avec coupure automatique la nuit et pendant les offices. - Commande de mélodies à heures fixes ou à date unique. - Sonnerie de glas après angélus. - Commande des cadrans extérieurs avec changement d'heure été/hiver automatique. - Boîtier à fixation murale : 360 x 270 x 100 mm. - Alimentation 230V.	1,00	1 520,00	10,00 %	1 368,00	1 368,00
907025	ANTENNE SYNCHRO ALS 162 Pour synchronisation de l'heure légale française Garantit une précision absolue et les changements d'heure automatique ETE/HIVER	1,00	365,00	10,00 %	328,50	328,50
	CONFORMITE ELECTRIQUE CABLE ALIMENTATION & TELECOMMANDE					
910CA005	CABLE ALIM 1000R02V 5X2.5	30,00	4,00	0,00 %	4,00	120,00
910CA002	MULTIFI 1000R02V 12X1.5	1,00	6,90	0,00 %	6,90	6,90
501684	COLLIER PLAST NOIR 9 X 180	100,0	0,20	0,00 %	0,20	20,00
A90195	EMBASE A VISSER-GOUJON/COLLIER	100,0	0,10	0,00 %	0,10	10,00
MKMDEP	FRAIS DEPLACEMENT KM TR Prix forfaitaire	100,0	2,20	0,00 %	2,20	220,00
MTRADI	MAIN D'OEUVRE CAMPANAIRE Forfait temps de travail sur place - MO spécialisée environnement difficile (incluant frais de restauration et d'hébergement) *Equipe de 2 compagnons , pour tirage de lignes*	2,00	840,00	0,00 %	840,00	1 680,00

Ce document est la propriété de Bodet Campanaire . Il ne peut être ni reproduit, ni communiqué à un tiers sans autorisation écrite.
BODET CAMPANAIRE S.A.S. - 19 rue de la fontaine - CS 30001- 49340 TRÉMENTINES – Tél : 0825 06 68 71
Internet : www.bodet-campanaire.com - CAPITAL : 2 200 000 € -
N° TVA Intracommunautaire : FR 53 823 930 268 - SIREN : 823 930 268 R.C.S. Angers
Domiciliation bancaire : IBAN : FR76 1790 6000 3296 3799 9763 278 / SWIFT : AGRIFRPP879

PRESTATIONS/MATERIELS						
Code	Description	Qté	Tarif HT	Remise	PU HT	Total HT
PART_TR	FRAIS DE TRANSPORT Participation aux frais d'emballage et de transport	1,00	1,00	-14400,0	160,00	160,00

Remarques spécifiques :
Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paratonnerres – bronze cloches ….), nous vous informons ne pas pouvoir , maintenir les conditions tarifaires de nos offres , au-delà d'une durée de 4 semaines.

TOTAL HT	3 913,40 €
TVA 20%	782,68 €
TOTAL TTC	4 696,08 €

Ce document est la propriété de Bodet Campanaire . Il ne peut être ni reproduit, ni communiqué à un tiers sans autorisation écrite.
BODET CAMPANAIRE S.A.S. - 19 rue de la fontaine - CS 30001- 49340 TRÉMENTINES – Tél : 0825 06 68 71
Internet : www.bodet-campanaire.com - CAPITAL : 2 200 000 € -
N° TVA Intracommunautaire : FR 53 823 930 268 - SIREN : 823 930 268 R.C.S. Angers
Domiciliation bancaire : IBAN : FR76 1790 6000 3296 3799 9763 278 / SWIFT : AGRIFRPP879

Le client déclare avoir pris connaissance des clauses particulières et des conditions générales de vente inscrites en annexe et les accepter comme partie au contrat.

Clause de réserve de propriété :
Le fournisseur se réserve expressément la propriété des biens livrés jusqu'au paiement complet.

Bodet Campanaire 4 rue du Parc Industriel Euronord 31150 BRUGUIERES Bodet.Sud-Ouest@bodet-campanaire.com Tel : 05 62 79 60 33 Fax : 05 62 79 60 34 *Signature* Minier Pascal, Chef d'agence	Bon pour accord client *Lu et approuvé* Nom : Date : *Cachet, signature*

Informations CHORUS indispensables pour la facturation - merci de compléter les informations ci-dessous.

Numéro Chorus Siret (Identifiant) : _____

Code Service exécutant : _____

Numéro d'engagement juridique : _____

Ce document est la propriété de Bodet Campanaire . Il ne peut être ni reproduit, ni communiqué à un tiers sans autorisation écrite.
BODET CAMPANAIRE S.A.S. - 19 rue de la fontaine - CS 30001- 49340 TRÉMENTINES – Tél : 0825 06 68 71
Internet : www.bodet-campanaire.com - CAPITAL : 2 200 000 € -
N° TVA Intracommunautaire : FR 53 823 930 268 - SIREN : 823 930 268 R.C.S. Angers
Domiciliation bancaire : IBAN : FR76 1790 6000 3296 3799 9763 278 / SWIFT : AGRIFRPP879

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande à notre société implique l'acceptation sans réserve de la part de l'acheteur des présentes conditions de vente et la renonciation à toutes conditions figurant dans ses papiers et documents commerciaux y compris à ses conditions générales d'achat.
Les engagements pris par nos agents ne lient notre société qu'après avoir été confirmés par elle et par écrit.
Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment les catalogues, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

2. PRIX

Sauf stipulations contraires, nos prix s'entendent nets pour marchandise départ usine, frais d'emballage, de transport, douane et de pose non compris.
Toute fourniture ou consommable d'un montant **inférieur à 150 € T.T.C.** est payable à la commande ou contre remboursement.

3. LIVRAISON

Sauf stipulations contraires acceptées par nous, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire dès la remise au transporteur ou la sortie de nos locaux, même en cas d'installation faite par nos soins. Il appartient au destinataire de souscrire les assurances nécessaires, de vérifier les colis à l'arrivée, d'effectuer toutes les réserves utiles, et d'exercer, s'il y a lieu des recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite franco de port.

4. DÉLAI

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulations expresses et par écrit entre les parties, les retards ne peuvent justifier l'annulation d'une commande ni constituer un motif de pénalités ou de dommages et intérêts d'aucune sorte.
Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison :

- En cas d'événement de force majeure, et de circonstances exceptionnelles (grève, évènements climatiques...),
- Si les conditions de paiement convenues n'ont pas été respectées par l'acheteur,
- Si les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande n'ont pas été reçus par le vendeur en temps voulu ou s'ils se sont avérés erronés.

Le client s'engage à respecter les dates d'intervention sur site validées par les deux parties y compris pour les formations,. En cas de report de la part du client, dans un délai de 21 jours calendaires précédent une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 50 % de celle-ci frais de déplacement en sus. En cas de report de la part du client, dans un délai de 7 jours calendaires précédent une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 100 % de celle-ci frais de déplacement en sus.

5. MONTAGE

Les forfaits des travaux à effectuer sont établis sur les indications données par le client et sous réserve que nos agents puissent travailler normalement dès leur arrivée, sans interruption pendant les heures normales de travail et en-dehors des samedis et dimanches. En cas de modification lors de l'exécution de la commande, les travaux complémentaires seront facturés selon devis complémentaire ou en régie (selon modalités prévues au Code des Marchés Publics).

6. PAIEMENT

Les paiements seront faits au siège social de notre société nets et sans escompte.
Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité :

- d'intérêts correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne au 1er janvier pour le 1er semestre de l'année concernée et au 1er juillet pour le 2ème semestre majorée de dix points de pourcentage (article L.441-6 du Code de Commerce)
- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012).

A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance), l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendrait immédiatement exigible, sans préjudice de l'exercice de l'application de l'article 7 ci-après.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

a) - Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix principal et des accessoires du prix, la remise de tout effet créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. L'acheteur ne pourra pas procéder à la vente des produits non payés ni consentir un gage ou une sûreté
Il devra, à toute demande du vendeur, justifier de la souscription, pour couvrir ces risques, d'une assurance pour le compte de qui il appartiendra, et du paiement des primes y afférant.
Faute de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix et des accessoires, aux échéances convenues, la vente sera résolue de plein droit, 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.
Au cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires, les marchandises, objet du contrat de vente, pourront être revendiquées, conformément aux dispositions du Code de Commerce ; les commandes en cours seront annulées sauf décision contraire de notre société.

b) - La propriété de nos logiciels, développements et programmes intégrés dans nos matériels est régie par le code de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, notre société n'accepte aucun transfert de propriété.

8. RÈGLEMENTATION DEEE

Notre société met à la disposition de l'acheteur des lieux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.
La liste des lieux de collecte est consultable sur le site internet de notre société.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués à sa demande.
L'acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

10. GARANTIE

Sauf stipulation contraire, nos produits ne sont ni repris ni échangés. La garantie est de deux ans pour les produits fabriqués et assemblés par BODET Campanaire SAS, et de un an pour les autres produits.
La garantie court à dater de la livraison ou fin des travaux d'installation si ceux-ci sont effectués par le vendeur.
La garantie est limitée à l'échange gratuit ou réparation des pièces reconnues défectueuses, par le vendeur, dans ses usines. Le transport est à la charge de l'acheteur.
La garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement au cas où le vendeur aurait à intervenir dans les locaux de l'acheteur.
La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.
Toute modification apportée à nos produits par une personne étrangère à notre société entraînera une annulation de la garantie.
Les pièces sujettes à une usure rapide tels que cordons souples, piles, accumulateurs, cassettes..., sont exclues de la garantie.
La garantie ne peut être invoquée pour obtenir l'échange ou réparation de pièces détériorées suite à accident, usage non prévu, effets électriques extérieurs ou toute cause ne provenant pas du fait du vendeur.
La garantie donnée par le vendeur n'engage pas sa responsabilité et ne peut en aucun cas donner lieu à demande d'indemnités. La garantie est suspendue en cas de non-respect des conditions de paiement.
La garantie ne couvre pas les défauts dus à des erreurs de manipulations, de manutention et en général à une mauvaise utilisation ou à une utilisation inadéquate ou déraisonnable. Sont également exclus les dommages dus à une opération de maintenance ou à un démontage effectués par une personne non agréée par notre société, les modifications ou altérations apportées au produit, les dommages résultant d'un accident ou d'un emballage insuffisant lors du retour d'un produit.
La garantie est invalidée d'office si l'étiquette portant le numéro de série a été enlevée ou effacée ou modifiée.
Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.
Les fournitures ou consommables sont exclus de la garantie.
Si un article vendu au client est affecté d'un vice ou d'un défaut imputable à notre société, notre société ne sera tenue à aucune autre obligation qu'à celle de la réparation de l'article ou de son remplacement, au choix de BODET Campanaire SAS, à l'exclusion de toute demande de dommage-intérêts ou autres.

11. CONTESTATIONS

En cas de contestations relatives à une fourniture, une prestation ou à son règlement, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des conditions ci-dessus indiquées, **le tribunal de commerce d'ANGERS sera seul compétent même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs.**
Le droit français est seul applicable.

NOS AGENCES

LILLE
AGENCE NORD
03 20 72 53 53

PARIS
AGENCE ÎLE-DE-FRANCE
01 47 83 20 61

STRASBOURG
AGENCE NORD-EST
03 88 69 30 29

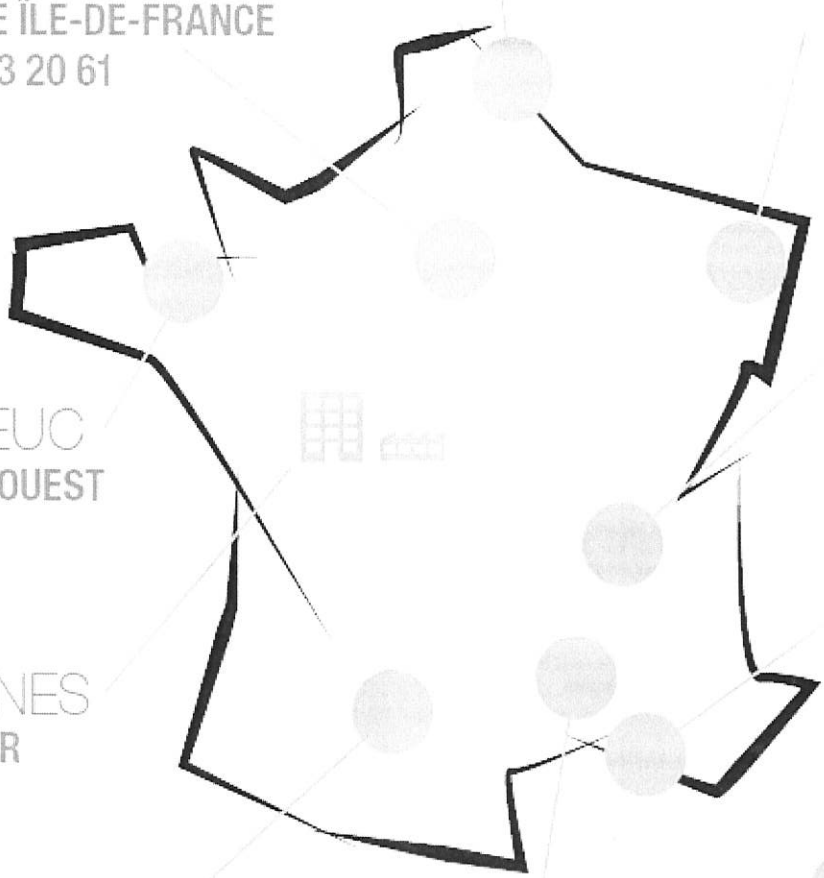

LYON
AGENCE SUD-EST
04 72 79 00 60

SAINT BRIEUC
AGENCE NORD-OUEST
02 96 58 05 70

MARSEILLE
AGENCE SUD
04 42 02 66 88

TRÉMENTINES
SIÈGE + ATELIER
02 41 29 46 30

AGENCE
CORSE

TOULOUSE
AGENCE SUD-OUEST
05 62 79 60 33

SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
POITEVIN
04 66 86 27 27

AGENCE
RÉUNION
0262 20 25 15

AGENCE
MARTINIQUE
0596 50 78 79

SERVICE COMMERCIAL : 0 825 06 68 71

Bodet
Campanaire

OPUS 2

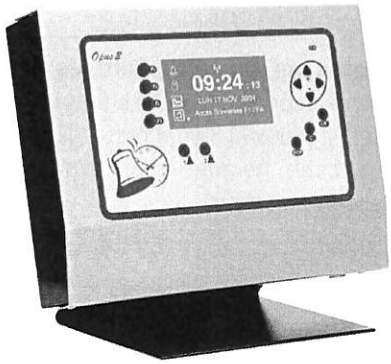

L'opus 2 est une centrale de commande pour cloches qui permet de :

- commander jusqu'à 2 cloches en **volée et tintement.**
- commander un ou plusieurs cadrans d'édifices avec l'eclairage.
- saisir jusqu'à **200 séquences de sonnerie**, dont un glas romain.

L'utilisation est facilitée grâce à un écran LCD rétro-éclairé ou chaque fonction est représentée par un pictogramme (ex : lancement manuel d'une sonnerie, programmation de l'heure et des sonneries).

☐ DESCRIPTIF

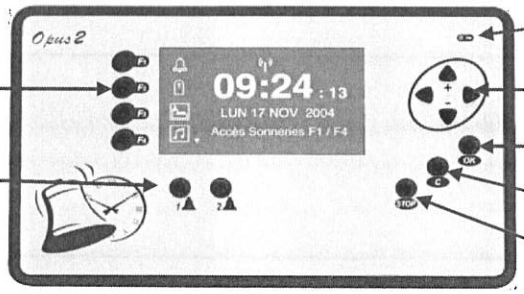

Accès aux fonctions

Commande manuelle des 2 cloches

Témoin secteur

Touches de navigation

Validation écran

Sortie menu

Arrêt sonnerie en cours

☐ INSTALLATION

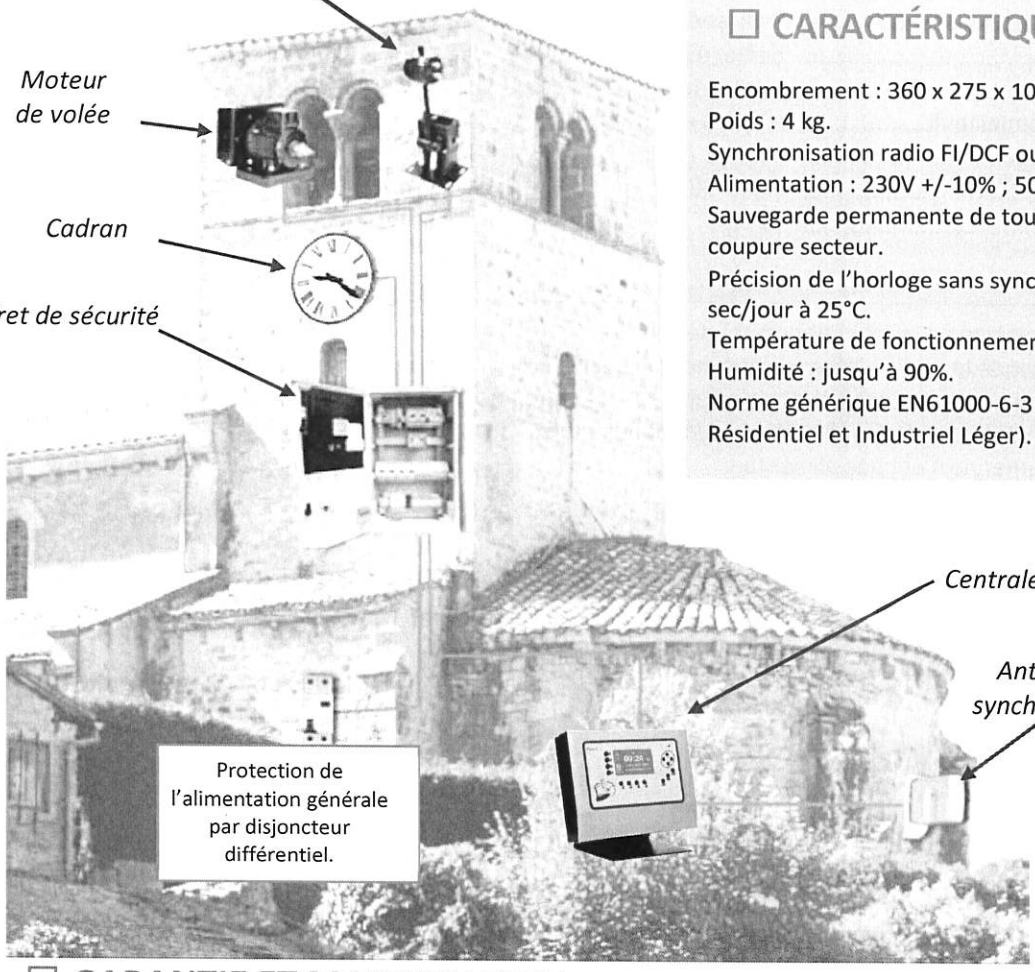

Électro-tintement

Moteur de volée

Cadran

Coffret de sécurité

Centrale opus

Antenne de synchronisation

☐ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Encombrement : 360 x 275 x 100 mm.
Poids : 4 kg.
Synchronisation radio FI/DCF ou GPS.
Alimentation : 230V +/-10% ; 50Hz.
Sauvegarde permanente de tous les paramètres en cas de coupure secteur.
Précision de l'horloge sans synchronisation radio : ± 0,2 sec/jour à 25°C.
Température de fonctionnement : 0°C à +50°C.
Humidité : jusqu'à 90%.
Norme générique EN61000-6-3 2001 (environnement Résidentiel et Industriel Léger).

☐ GARANTIE ET MAINTENANCE

- Garantie 2 ans
- Pièces détachées disponibles pendant au moins 10 ans.

ANTENNE ALS 162

PRÉSENTATION

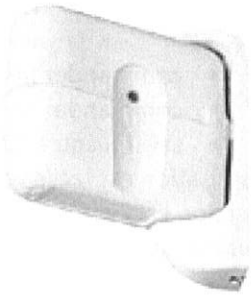

- L'antenne ALS 162 capte les signaux horaires, émis en modulation de phase par l'émetteur ALS 162 KHz situé à Allouis en France.
- Les signaux ALS sont reçus dans toute l'Europe et en Afrique du nord.
- Le code horaire inclut les informations minute, heure, jour, date et top de synchronisation.
- Il assure automatiquement les changements d'heure été/hiver et garantit une précision absolue.
- Une réception de quelques minutes chaque jour est suffisante pour assurer la synchronisation de l'horloge.

NORMES

- NORME RADIO : EN 300-220-3.
- NORME CEM des Produits RADIO : EN 301-489-3.
- NORME de Sécurité : EN 60950.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Récepteur**..... 162 KHz.
- **Alimentation**..... 8-20VDC.
- **Raccordement sur le produit à synchroniser** 1 câble.
- **Câble**..... 2 fils section 0,25 mm², 5 mètres de câble fourni avec l'antenne.
- **Construction**..... Boîtier ABS blanc-gris RAL 9002 avec support intégré et orientable fixation par 1 vis Ø 4 mm.
- **Température de fonctionnement**..... -20°C à +50°C.
- **Température de stockage**..... -40°C à +70°C.
- **Indice de protection**..... IP53 – IK04.
- **Poids**..... 170 g.

FONCTIONNEMENT

- Une LED de couleur rouge signale le fonctionnement de l'antenne.
- La LED clignote à la seconde lorsque l'antenne est synchronisée.
- La LED flashe (clignotement rapide avec période d'arrêt), lorsque l'antenne n'est pas synchronisée : après un démarrage ou une perte de synchronisation.
- La LED est éteinte, si l'antenne n'est pas alimentée.

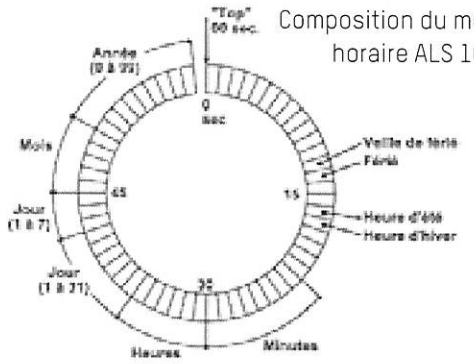

Composition du message horaire ALS 162

Vue de coté

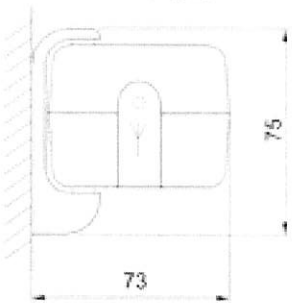

Vue de dessous

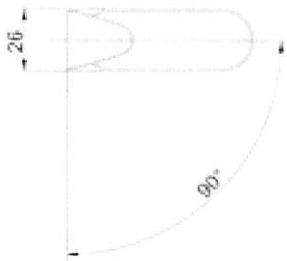

RÉFÉRENCE

- **907 025**..... Antenne ALS 162

Dimensions en mm

Ref.: 643140 E 07/18

Document non contractuel. © 2018, Bodet SA. Tous droits réservés.